

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD382

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« des informations dont la divulgation est mentionnée »,

les mots :

« d'informations mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.